



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 7 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Pouvoirs : 1

PRÉSENTS : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Didier PERROT

ABSENTS EXCUSES : Sophie LE GUEN a donné pouvoir à Alain SIMON.

Arrivée de Pascale AUFFRET à 19h15 : n'a pas participé au vote de la délibération n° D23_73.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle BOULIC

Délibération D23_79 - Renouvellement de l'adhésion à Ener'gence

Par délibération n°11 en date du 28 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à l'association Ener'gence. Une convention a été signée à cet effet, prenant effet au 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2023. Ronan TIGRÉAT, adjoint, avait été désigné référent « Responsable énergie », interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention et Alain SIMON suppléant.

Pour mémoire, sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé (CEP) pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'adhésion permet d'accéder à ce service.

Le maire propose donc de renouveler cette adhésion pour 3 ans à nouveau, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, en conservant les élus référents. La cotisation annuelle s'élèverait à 1,31 €/an et par habitant (1.26 € pour la convention précédente), sur la base 651 habitants (INSEE 2020) soit 852.81 € sur une année complète. Une formule de révision, similaire à la convention précédente s'appliquerait.

L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 7 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Pouvoirs : 1

PRÉSENTS : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Didier PERROT

ABSENTS EXCUSES : Sophie LE GUEN a donné pouvoir à Alain SIMON.

Arrivée de Pascale AUFFRET à 19h15 : n'a pas participé au vote de la délibération n° D23_73.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle BOULIC

Délibération D23_79 - Renouvellement de l'adhésion à Ener'gence

L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 € par an et par habitant. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le suivi des consommations en pellets pour le chauffage de la MAM et de la salle Louis Page (cf. délibération D23_76), il est statué de faire appel à Ener'gence dans le cadre de cette convention pour étudier la possibilité d'un comptage et donc mieux suivre les consommations, qui paraissent élevées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1^{er} avril 2020
- Autorise le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- Autorise le Maire à verser les cotisations dues